

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

### Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

**Etaient absents** : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

## Attribution d'une subvention à la Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté

**Rapporteur** : Mme LORINE GAGLILOLO, Vice-Présidente

**Commission** : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu au budget 2021 : 376 453 € Montant de l'opération : 1 130 €

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 130 € à l'association Maison de l'Environnement Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir des actions visant à mettre en place un pôle ressources environnementales.

La Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté (MEBFC), association loi 1901, située à Besançon, regroupe une douzaine d'associations, réparties en trois pôles :

- connaissance et gestion du patrimoine naturel :
  - conservatoire botanique national de Franche-Comté-Observatoire régional des invertébrés,
  - conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté,
  - ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté,
  - pôle-relais tourbières,
  - plan national d'actions chiroptères,
  - Sigogne Bourgogne-Franche-Comté,
  - office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté,
- éducation à l'environnement :
  - Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Bourgogne-Franche-Comté,
- participation au débat public :
  - AJENA énergie et environnement
  - collectif Saône et Doubs Vivants/Sundgau Vivant,
  - France Nature Environnement 25-90,
  - France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté,

En regroupant ces associations dans un même lieu géographique, la MEBFC offre au public un espace d'accueil, d'information, de conseil et d'animation sur tous les thèmes liés à l'environnement.

L'objectif est de permettre aux citoyens et aux organisations de trouver facilement les interlocuteurs compétents sur leurs questions, de favoriser les dynamiques et les collaborations inter-associatives et de mutualiser les moyens.

Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du territoire de Grand Besançon Métropole qui sera prochainement partie intégrante du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), la MEBFC porte un projet de mise place d'un pôle environnemental avec des actions renforcées et des nouveaux locaux mutualisés.

Elle sollicite, pour mettre en œuvre ce projet, une subvention de Grand Besançon Métropole pour les actions suivantes :

1. développement, consolidation et dynamisation du centre de ressources mutualisé,
2. développement d'une activité d'accueil renforcée et d'un service questions-réponses,

3. mise en place d'un nouveau site Internet et enrichissement du répertoire des structures travaillant dans le domaine de l'environnement en Bourgogne-Franche-Comté,
4. valorisation du bénévolat à travers des interviews et des vidéos pour remobiliser les bénévoles (démobilisation en raison du coronavirus).

La Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté sollicite une subvention de 8 170 € de Grand Besançon Métropole pour ces actions. Il s'agit de la première demande de subvention de la MEBFC pour ces dernières.

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
Achats	4 935	<i>Subventions d'exploitation</i>	
Services extérieurs	14 076	DREAL BFC	12 000
Charges de personnel	46 831	Ministère de l'éducation	700
		Ministère de la vie associative	9 075
		Région Bourgogne Franche-Comté	35 897
		Grand Besançon Métropole (sollicitée)	8 170
<b>Total des charges</b>	<b>65 842</b>	<b>Total des produits</b>	<b>65 842</b>

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 130 € afin de lui permettre de mener à bien les actions 3 et 4 (« mise en place d'un nouveau site Internet » et « valorisation du bénévolat via des interviews et des vidéos »). Ces actions ponctuelles qui contribueront à la mise en place du pôle ressources environnemental n'ont pas vocation à être reconduites d'années en années.

Conformément au tableau ci-dessous cette subvention correspond à la part des actions 3 et 4 non financées par l'Etat et la Région et représente 13,83 % du reste à charge sur le budget total de l'ensemble des 4 actions.

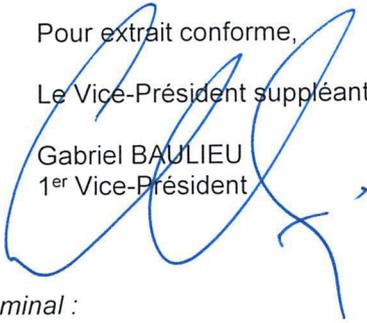
Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
Prestations (achat et installation du système de gestion des contenus pour le site internet ; élaboration des vidéos des bénévoles)	5 430,00	<i>Subventions d'exploitation</i>	
Temps de travail salariés (mise en place du site internet ; préparation des scénarios des vidéos, recherche des bénévoles)	1 919,00	Ministère de la vie associative	5 665,00
		Région Bourgogne Franche-Comté	554,00
		Grand Besançon Métropole	1 130,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 349,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 349,00 €</b>

La subvention sera versée en une fois à compter de sa notification au bénéficiaire.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 130 €, à l'association Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté, pour ses actions visant à mettre en place un pôle ressources environnemental ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



*Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :*

*Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ*

Contre : 0      Abstention\* : 0      Conseillers intéressés : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*